

Pôle attractivité et urbanisme durable
Direction urbanisme et foncier
Rapporteur : Ralph LEJAMTEL

CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°DEL2025_023
SÉANCE DU 5 FÉVRIER 2025

23 - AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS DU QUARTIER LES FOURCHES / CHARCOT-SPANEL ACQUISITIONS FONCIÈRES COMMUNE DÉLÉGUÉE DE CHERBOURG-OCTEVILLE

Dans la poursuite de la transformation du quartier Les Fourches – Charcot-Spanel, les espaces publics seront requalifiés afin de permettre une meilleure liaison entre les parties basse et haute du quartier. Il s'avère que divers espaces du quartier, inclus dans le périmètre de programme de travaux et déjà affectés à un usage public, demeurent la propriété de l'Église évangélique, de M. et Mme HAMON et de Manche Habitat. Il s'agit plus précisément des emprises foncières suivantes et dépendantes des parcelles cadastrées : 383 section AB n°81, 272, 345, 346, 354, 396 et 406.

Par ailleurs, trois autres emprises à usage de voirie appartenant à Manche Habitat et à M. et Mme HAMON, non concernées par les travaux d'aménagement des espaces publics du quartier, devraient intégrer le domaine public communal. Il s'agit de la parcelle cadastrée 383 section AB n°353, d'une partie de la parcelle cadastrée 383 section AB n°345 et d'une partie de la parcelle cadastrée 383 section AB n°39.

Par courrier en date du 13 novembre 2024, M. et Mme HAMON ont donné leur accord pour céder gratuitement à la Ville environ 20 m² de la parcelle cadastrée 383 section AB n°272 et environ 85 m² de la parcelle cadastrée 383 section AB n°39.

Par courrier en date du 14 novembre 2024, Manche Habitat a donné son accord à céder gratuitement à la Ville les emprises susvisées, lui appartenant, représentant une surface cumulée d'environ 100 m². Le bureau de Manche Habitat sera amené à délibérer sur cette opération foncière.

Par courrier en date du 28 novembre 2024, l'association de l'Église évangélique a porté à la connaissance de la Ville que son conseil d'administration, réuni le 19 du même mois, a voté favorablement à la cession gratuite d'une partie de la parcelle cadastrée 383 section AB n°81 (356 m²).

Le conseil municipal est invité à :

- accepter l'acquisition, à titre gratuit, auprès de l'association de l'Église évangélique, d'une partie de la parcelle cadastrée 383 section AB n°81 ;
- accepter l'acquisition, à titre gratuit, auprès de M. et Mme HAMON, d'une partie de la parcelle cadastrée 383 section AB n°39 et d'une partie de la parcelle cadastrée 383 section AB n°272 ;
- accepter l'acquisition, à titre gratuit, auprès de Manche Habitat, d'une partie des parcelles cadastrées 383 section AB n°345, 346, 353, 354, 396 et 406 ;
- autoriser Monsieur le Maire, avec faculté de déléguer au représentant dûment habilité, à signer les actes authentiques de cession gratuite et leurs annexes, à recevoir par Maître Jean-Baptiste FONTANET, notaire associé exerçant à Cherbourg-en-Cotentin (50130) ;
- accepter la prise en charge financière des frais d'acte notarié y relatif ;
- dire que la dépense est inscrite au budget principal – ligne de crédit 65589.

Vu l'avis favorable de la commission n°3 et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte.

Heure de vote : 20h00		Nombre de votants : 54	
Pour : 53	Contre : 0	Abstention : 0	NPPV : 1 Odile LEFAIX-VÉRON

Le Président de Séance,
Benoit ARRIVE

Le Secrétaire de Séance,
Sylvie LAINÉ

PJ : 3

Ville de Cherbourg-en-Cotentin
Département de la Manche
Conseil municipal du 5 février 2025

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :
Nombre de Conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 42
Date de la convocation et de son affichage : 23 janvier 2025

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin

L'An Deux Mille Vingt-cinq, le cinq février à 17h00, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, dûment convoqué en date du 23 janvier 2025 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à la mairie de Cherbourg-en-Cotentin.

PRÉSENTS

AMIOT Florence - ARRIVÉ Benoit - BERHAULT Bernard - BERNARD Christian - BOUSSELMAME Nouredine - CATHERINE Arnaud - COUPÉ Stéphanie - FRANÇOISE Bruno (mandataire TARIN Sandrine jusqu'à son arrivée 20h07) - GENTILE Catherine - GRUNEWALD Martine - HAMEL Estelle - HÉBERT Dominique - HÉRY Sophie - HULIN Bertrand - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel - LAGALLARDE Quentin (mandataire LAINÉ Sylvie jusqu'à son arrivée 17h38) - LAINÉ Sylvie - LE POITTEVIN Lydie - LEFAIX-VÉRON Odile - LEFRANC Bertrand - LEJAMTEL Ralph - LEJEUNE Pierre-François - LEMOIGNE Sophie - LEMOINE Morgan - LEPOITTEVIN Gilbert - LEQUILBEC Frédéric - MAGHE Jean-Michel - MARGUERITTE Camille (arrivée à 17h41 et départ à 20h07) - MARTIN Patrice - MORIN Daniel - MORIN Lucie - PECORARO Yvonne - PERRIER Didier - PLAINEAU Nadège - RONSIN Chantal - ROUELLÉ Maurice - SIMONIN Philippe - SOURISSE Claudine - TARIN Sandrine - TAVARD Agnès - VASSAL Emmanuel - VIVIER Nicolas

ABSENTS EXCUSÉS

AMBROIS Anne a donné procuration à SIMONIN Philippe
BRANTONNE Pascal a donné procuration à PECORARO Yvonne
BROQUAIRE Guy a donné procuration à LEMOINE Morgan
DUVAL Karine a donné procuration à RONSIN Chantal
FAGNEN Sébastien a donné procuration à LEFRANC Bertrand
HÉBERT Karine a donné procuration à HERY Sophie
HUREL Karine a donné procuration à HULIN Bertrand
ISOIRD Valérie a donné procuration à MARTIN Patrice
LELONG Gilles a donné procuration à Stéphanie COUPÉ
MARGUERITTE David a donné procuration à LEQUILBEC Frédéric
PIC Anna a donné procuration à ARRIVÉ Benoit
VARENNE Valérie a donné procuration à PLAINEAU Nadège

ABSENTE

HAMON-BARBÉ Françoise

Mme LAINÉ Sylvie conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 – CAEN CEDEX 4 ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification

Emprises foncières à acquérir auprès de M. et Mme HAMON

Envoyé en préfecture le 07/02/2025

Reçu en préfecture le 07/02/2025

Publié le 10/02/2025



ID : 050-200056844-20250207-DEL2025_023-DE

• Route des Fourches

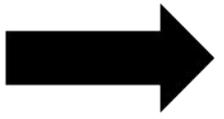
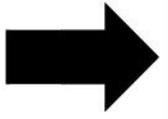
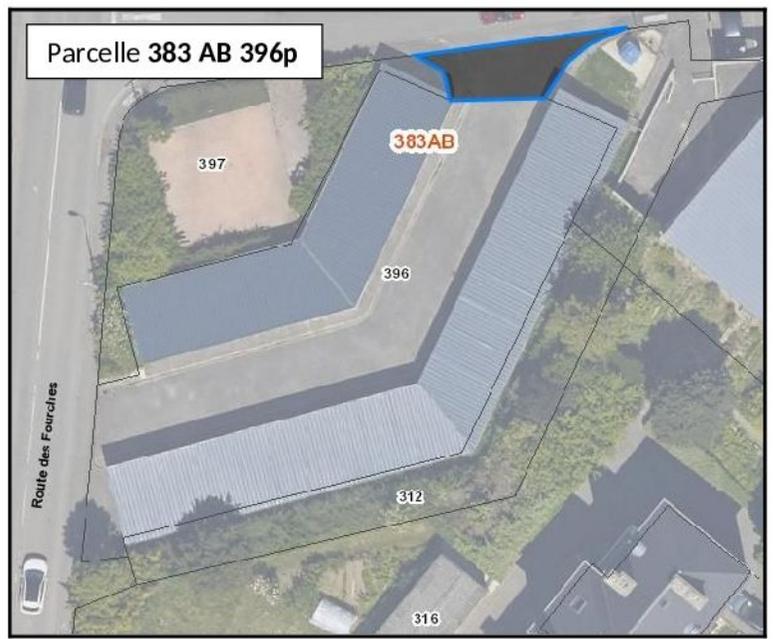


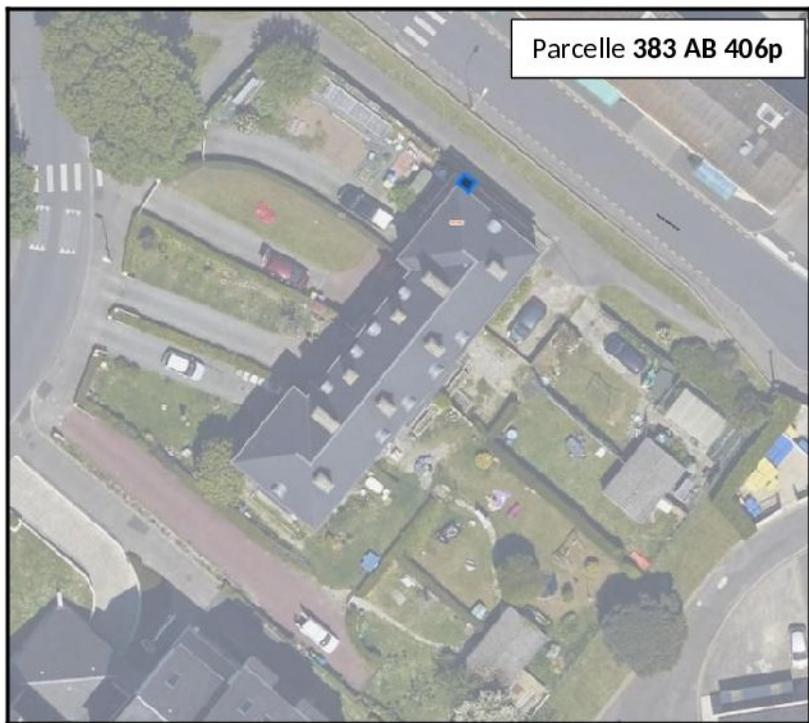
• Rue Jacques Cartier



Emprises foncières appartenant à Manche Habitat concernées par les travaux d'aménagement

Envoyé en préfecture le 07/02/2025
Reçu en préfecture le 07/02/2025
Publié le 10/02/2025
ID : 050-200056844-20250207-DEL2025_023-DE



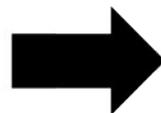


Envoyé en préfecture le 07/02/2025

Reçu en préfecture le 07/02/2025

Publié le 10/02/2025

ID : 050-200056844-20250207-DEL2025_023-DE



Envoyé en préfecture le 07/02/2025

Reçu en préfecture le 07/02/2025

Publié le 10/02/2025



ID : 050-200056844-20250207-DEL2025_023-DE



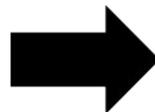
Envoyé en préfecture le 07/02/2025

Reçu en préfecture le 07/02/2025

Publié le 10/02/2025



ID : 050-200056844-20250207-DEL2025_023-DE



Emprises foncières appartenant à Manche Habitat non concernées par les travaux d'aménagement

